

VIOLET



GROUP 3 (G1) FONGICIDE

fiche de données de sécurité

https://links.jtcrop.net/FR_Violet



FONGICIDE à large spectre pour culture de blé dur, blé d'hiver et de printemps, seigle d'hiver, orge d'hiver et de printemps, avoine d'hiver et crucifères oléagineuses.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 250 g/l de prothioconazole (25% p/p)

VIOLET (AMM n°2190883)

(contient du prothioconazole et du N,N-diméthyl décanamide)

UFI: X4W2-A0D7-N00E-YDF6

ATTENTION



Délai de rentrée: 24 heures

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 Eviter de respirer les brouillards/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Volume net
5L e

Distribué par :
JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472
80-309 Gdańsk, Poland
Téléphone: +44 1484 848885

www.jtcrop.com | info@jtcrop.com

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd
126-134, Baker Street
London W1U 6UE
ROYAUME UNI



VIOLET



GROUP 3 (G1) FONGICIDE

fiche de données de sécurité

https://links.jtcrop.net/FR_Violet



FONGICIDE à large spectre pour culture de blé dur, blé d'hiver et de printemps, seigle d'hiver, orge d'hiver et de printemps, avoine d'hiver et crucifères oléagineuses.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 250 g/l de prothioconazole (25% p/p)

VIOLET (AMM n°2190883)

(contient du prothioconazole et du N,N-diméthyl décanamide)

UFI: X4W2-A0D7-N00E-YDF6

ATTENTION



Délai de rentrée: 24 heures

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 Eviter de respirer les brouillards/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétal non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Volume net
5L e

Distribué par :
JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472
80-309 Gdańsk, Poland
Téléphone: +44 1484 848885

www.jtcrop.com | info@jtcrop.com

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd
126-134, Baker Street
London W1U 6UE
ROYAUME UNI



0125

Traitement des parties aériennes - **RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

Mode d'action: VIOLET est un fongicide à action principalement préventive par inhibition de la biosynthèse des stérols.

Cultures	Maladies	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stade d'application	DAR	• ZNT aquatiques • ZNT plantes non cibles
Avoine	Oïdium, Rouille couronnée	0,8 L/ha	2/an	2ème application après le stade BBCH 30	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
	Piétin verse	0,8 L/ha	1/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
Blé (triticale, épeautre, tritordeum et autres hybrides du blé)	FusarioSES, Oïdium(s), Rouille(s), SeptorioSE(s)	0,8 L/ha	2/an	2ème application après le stade BBCH 30	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
	Piétin verse	0,8 L/ha	1/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, boursache, sésame et lin)	CylindrosporioSE, SclerotiniSE	0,7 L/ha	2/an	2ème application après le stade BBCH 20	56 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
Orge	FusarioSES, HelminthosporioSE et ramularioSE, Oïdium(s), RhynchosporioSE, Rouille(s)	0,8 L/ha	2/an	2ème application après le stade BBCH 30	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
	Piétin verse	0,8 L/ha	1/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m
Seigle	RhynchosporioSE, Rouille(s)	0,8 L/ha	2/an	2ème application après le stade BBCH 30	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m

DAR : Délai Avant Récolte (jours) - ZNT : Zone Non Traitée aquatique (mètres) - DVP : Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

Limites maximales de résidus: se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

JT Agro Europe ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

CONDITIONS D'APPLICATION

IMPORTANT : Toutes les instructions, ci-après, doivent être lues attentivement afin d'utiliser VIOLET dans des conditions optimisées et sécurisées.

VIOLET est un fongicide triazolinthione recommandé pour le contrôle d'un large éventail de maladies sur l'orge d'hiver et de printemps, le blé d'hiver et de printemps, le blé dur, le seigle d'hiver, l'avoine d'hiver et de printemps et pour le contrôle de plusieurs maladies des crucifères oléagineuses d'hiver.

CÉRÉALES

	Blé	Orge	Avoine	Seigle
Piétin verse	R	R	R	-
Septoriose à <i>Mycosphaerella Graminicola</i>	CM	-	-	-
Septoriose à <i>Stagnospora nodorum</i>	C	-	-	-
Oïdium	C	C	C	-
Rouille jaune	C	C	-	C
Rouille brune	CM	C	-	C
Rouille couronnée	-	-	C	-
Fusariose	CM	CM	-	-
Rhynchosporiose	-	C	-	C
Helminthosporiose		C	-	-

C = Contrôle

CM = Contrôle Modéré

R = Réduction

Piétin verse

VIOLET réduit l'incidence et la gravité des taches ocellées (elliptiques). Pulvériser au printemps aux premiers signes de la maladie, à partir du moment où les gaines des feuilles commencent à devenir érigées et jusqu'à ce que le deuxième nœud soit détectable (GS 30-32).

Septoriose (*Mycosphaerella graminicola* et *Stagonospora nodorum*)

Appliquer préventivement. Pour protéger les feuilles supérieures et les épis, appliquer VIOLET à l'émergence complète des feuilles du drapeau (GS 37) jusqu'à la mi-floraison (GS 65). Lorsque la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée. Les applications sur les feuilles supérieures, où les symptômes de *S. tritici* sont présents, sont susceptibles d'être moins efficaces.

Oïdium (*Blumeria graminis*)

Appliquer VIOLET aux premiers signes de la maladie. Si la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée.

Rouille jaune (*Puccinia striiformis*)

Appliquer VIOLET dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée 2-3 semaines plus tard en cas de ré-infection. Les applications faites sur des infections déjà établies sont susceptibles d'être moins efficaces.

Rouille brune

Appliquer VIOLET dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée 2-3 semaines plus tard en cas de ré-infection. Les applications faites sur des infections déjà établies sont susceptibles d'être moins efficaces.

Rouille couronnée (*Puccinia coronata*)

Appliquer VIOLET dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée 2-3 semaines plus tard en cas de ré-infection. Les applications faites sur des infections déjà établies sont susceptibles d'être moins efficaces.

Fusariose

Appliquer VIOLET peu après l'émergence de l'épi jusqu'à la fin de la floraison (GS 59-69). Le contrôle des maladies de l'épi peut entraîner des épis plus propres et plus brillants.

Grâce à la réduction des attaques de l'épi, VIOLET réduit efficacement le niveau de production de mycotoxines, telles que le déoxynivalénol (DON), dans le grain de blé.

Toutefois, lorsque les niveaux d'infestation de *Fusarium* sont élevés, la réduction obtenue n'est peut-être pas toujours suffisante pour garantir des niveaux de DON inférieurs à la limite réglementaire.

Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)

Appliquer VIOLET, au printemps, dès l'apparition des premiers signes de la maladie. En cas d'infections sévères, une seconde application peut être nécessaire 2-3 semaines plus tard.

Helminthosporiose (*Pyrenophora teres*)

Appliquer VIOLET, dès l'apparition des premiers signes de la maladie au printemps ou au tout début de l'été. En cas d'infections sévères, une seconde application, 2-3 semaines plus tard, permettra un contrôle optimum notamment, lorsque les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.

CRUCIFERES OLEAGINEUSES D'HIVER

Cylindrosporiose	CM
Sclerotiniose	C

C = Contrôle CM = Contrôle Modéré

VIOLET peut, également, être utilisé sur toutes les variétés de crucifères oléagineuses de printemps, mais la sécurité des cultures n'a pas été pleinement établie.

Cylindrosporiose

Appliquer VIOLET en automne/hiver (généralement fin octobre à début décembre) de façon préventive. Des pulvérisations peuvent être nécessaires au début du printemps à l'apparition de l'élargissement de la tige, en fonction du développement de la maladie.

Sclerotiniose

Appliquer VIOLET dès le début jusqu'à à la pleine fleur.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages. La hauteur de rampe doit être ajustée pour assurer une couverture uniforme de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. La bonne hauteur est celle à laquelle la pulvérisation atteint le dessus de la culture. Dans les cultures denses, aux stades de croissance ultérieurs, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés. Après utilisation, l'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, avec du détergent.

PREPARATION DE LA BOUILLIE

Bien agiter le bidon avant utilisation.

Ajouter la quantité requise de VIOLET au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu. **Toujours remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement.**

Maintenir l'agitateur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêts jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

METHODE D'APPLICATION

Pulvérisateur monté sur tracteur ou pulvérisateur traîné.

Une pression de pulvérisation de 2-3 bar est recommandée.

Appliquer en qualité moyenne.

Appliquer VIOLET avec 100-300 litres d'eau par hectare.

Des volumes de pulvérisation plus élevés sont recommandés lorsque la culture est dense ou que la pression/le risque de maladie est élevé afin d'assurer une bonne pénétration dans les feuilles inférieures et à la base des tiges. La lutte contre la maladie peut être compromise par la réduction des volumes d'eau, ou si la couverture de pulvérisation est insuffisante.

MELANGES EXTEMPOREANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Europe pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, JT Agro Europe décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Ainsi, l'application répétée de VIOLET seule ne doit pas être utilisée sur la même culture contre un agent pathogène à risque élevé tel que l'oïdium des céréales. Il a été démontré que les mélanges en cuve ou l'alternance avec des fongicides ayant un mode d'action différent (ex. : morpholines) protègent contre le développement des formes résistantes de maladies. Prendre toutes les mesures de précaution pour réduire la pression de sélection pour les souches de *Septoria tritici* insensibles (ex. : mélange en cuve avec un produit actif contre *Septoria* mais ayant un mode d'action différent).

Consultez votre conseiller pour obtenir des conseils, à jour, sur l'état actuel de la résistance et la stratégie de prévention et de gestion de la résistance des agents pathogènes des céréales et des crucifères oléagineuses, figurant sur l'étiquette.

Le Comité d'Action sur la Résistance aux Fongicides (FRAC) publie, régulièrement, des recommandations qui peuvent être consultées pour obtenir des renseignements supplémentaires.

On sait qu'il existe des souches de cylindrosporiose résistantes aux fongicides azolés. Afin d'éviter le développement de résistance, appliquer le produit de façon préventive, en suivant les prévisions d'apparition de la maladie. Dans la mesure du possible, en présence de cylindrosporiose, éviter d'utiliser des fongicides azolés lors du traitement d'autres maladies telles que la sclerotiniose à mi-floraison.

ATTENTION : Le développement possible de souches résistantes à VIOLET ne peut être exclu ou prévu. Lorsque de telles souches résistantes apparaissent, il est peu probable que VIOLET donne un contrôle satisfaisant.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		NETTOYAGE				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE					
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**		Réutilisables		Réutilisables***
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire		EPI vestimentaire		EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel		
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)								
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié EN 166 (CE, sigle 3)								

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

*** En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine et faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

Après contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

AVERTISSEMENTS

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.